



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/32
24 mai 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Points 9(a) et 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MEXIQUE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche)

ONUDI, PNUE,
Allemagne, Italie et
Espagne

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Mexique

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	Allemagne, Italie, Espagne, PNUE, ONUDI (principale)	73 ^e	67,5 % en 2022

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2020	119,96 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2021		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					125,57				125,57
HCFC-123			0,28						0,28
HCFC-141b		4,52							4,52

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	1 148,8	Point de départ des réductions globales durables :	1 214,8
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	950,9	Restante :	263,9

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022	2023	2024	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	75,2	21,0	0,0	96,2
	Financement (\$ US)	1 725 000	482 000	0	2 207 000
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,9	0,0	0,0	1,9
	Financement (\$ US)	45 000	0	0	45 000

(VI) DONNÉES DU PROJET		2014	2015	2016	2018	*2020	2022	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		1 148,80	1 033,92	1 033,92	1 033,92	746,72	746,72	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		1 148,80	1 033,92	1 033,92	746,72	574,40	373,36	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	ONUDI	Coûts de projet	2 404 412	0	1 165 509	2 139 719	1 612 350	450 600	7 772 590
		Coûts d'appui	168 309	0	81 586	149 780	112 865	31 542	544 082
	Allemagne	Coûts de projet	325 000	0	325 000	0	0	0	650 000
		Coûts d'appui	40 750	0	40 750	0	0	0	81 500
	Italie	Coûts de projet	458 191	0	0	0	0	0	458 191
		Coûts d'appui	59 565	0	0	0	0	0	59 565
	Espagne	Coûts de projet	0	0	1 056 991	1 070 000	0	0	2 126 991
		Coûts d'appui	0	0	121 238	122 731	0	0	243 969
	PNUE	Coûts de projet	0	0	40 000	0	40 000	0	80 000
		Coûts d'appui	0	0	5 200	0	5 200	0	10 400
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	3 187 603	0	2 587 500	3 209 719	0	0	8 984 822	
	Coûts d'appui	268 624	0	248 774	272 511	0	0	789 909	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet						1 652 350	1 652 350	
	Coûts d'appui						118 065	118 065	

*La tranche prévue initialement pour 2020 est demandée en 2022. La tranche prévue initialement pour 2022 sera demandée en 2023.

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
---------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Mexique, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 1 770 415 \$ US, soit 1 612 350 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 112 865 \$ US pour l'ONUDI, et 40 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, les rapports de vérification de la consommation de HCFC de 2019 à 2021, et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2022 à 2024.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Mexique a communiqué au titre du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays une consommation de 130,34 tonnes PAO de HCFC en 2021 ce qui est inférieur de 89 % à la valeur de référence pour la conformité. Les données de l'Article 7 pour 2021 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour les années 2017 à 2021 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Mexique (Données de l'Article 7 pour 2017-2021)

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021*	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	4 694,12	2 962,37	3 044,49	1 550,29	2 283,05	8 505,1
HCFC-123	24,86	45,76	40,00	-3,90	14,20	73,1
HCFC-124	10,03	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0
HCFC-141b	1 331,16	1 348,19	535,88	316,10	41,05	6 123,9
HCFC-142b	136,82	137,26	112,82	0,0	-0,44	89,2
Total (tm)	6 196,99	4 493,58	3 733,19	1 862,49	2 337,87	14 799,3
Tonnes PAO						
HCFC-22	258,18	162,93	167,45	85,27	125,57	467,8
HCFC-123	0,50	0,91	0,80	-0,08	0,28	1,4
HCFC-124	0,22	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
HCFC-141b	146,43	148,30	58,95	34,77	4,52	673,6
HCFC-142b	8,89	8,92	7,33	0,0	-0,03	5,8
Total (tonnes PAO)	414,22	321,06	234,53	119,96	130,34	1 148,8

* Données du programme de pays.

3. La réduction de la consommation de HCFC au Mexique ces dernières années résulte principalement de l'achèvement de projets dans les secteurs de la mousse de polyuréthane (PU), de la réfrigération domestique, de la réfrigération commerciale, de la mousse de polystyrène extrudé (XPS) et des aérosols/solvants, ainsi que de l'introduction de nouvelles technologies abordables dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Après une forte diminution en 2020 due à la COVID-19, la consommation de HCFC par l'industrie locale et le commerce international a ré-augmenté en 2021, mais en maintenant la tendance générale à la diminution.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Mexique a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2020 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

² Selon la lettre adressée le 28 mars 2022 par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement du Mexique à l'ONUDI.

Rapports de vérification

5. Les rapports de vérification ont confirmé que le gouvernement continue à mettre en place un système global d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC afin d'assurer la conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Ces vérifications ont par ailleurs validé le fait que la consommation de HCFC déclarée par le gouvernement du Mexique pour 2019 à 2021 corroborait les données fournies par les sociétés d'importation et d'exportation et les rapports officiels des douanes.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement du Mexique a continué de mettre en place le système d'octroi de licences et de quotas de HCFC, en l'ajustant en vue de mieux contrôler les importations de HCFC purs et contenus dans des mélanges. Une plateforme numérique est en cours d'élaboration pour encore améliorer le SISSAO (système de surveillance des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)).

7. Le gouvernement a également promulgué l'interdiction des importations de HCFC-141b à partir du 1^{er} janvier 2022, élaboré une norme de compétence professionnelle afin de certifier les techniciens pour l'utilisation de frigorigènes inflammables, et publié en juillet 2018 la mise à jour de la norme d'efficacité énergétique NOM-023-ENER-2017 pour les climatiseurs individuels et les climatiseurs blocs, qui a augmenté les limites d'efficacité énergétique au-dessus des performances des climatiseurs au HCFC-22. Le Mexique a ratifié l'Amendement de Kigali le 25 septembre 2018.

Secteur de la fabrication des aérosols/solvants

8. Huit entreprises de fabrication d'aérosols/solvants qui participent à la Phase II avaient achevé leur reconversion aux technologies sans HCFC en 2018, éliminant collectivement 384,28 tm de HCFC-22 et 383,96 tm de HCFC-141b. Une entreprise a consommé à titre provisoire 2 tm de mélange HFC-365mfc/HFC-227ea pour une application automobile spécifique, jusqu'à la 82^e réunion, où l'ONUDI a indiqué que cette utilisation avait été interrompue.³

Reconversion des entreprises non admissibles dans d'autres secteurs de fabrication

9. Au moment de la 73^e réunion (au cours de laquelle la Phase II a été approuvée), les entreprises non admissibles au financement en raison de la participation d'intérêts étrangers communiquaient une consommation de 272,10 tonnes PAO de HCFC-141b et HCFC-22. Cette consommation a maintenant été éliminée, à l'exception de 4,52 tonnes PAO de HCFC-141b utilisées en 2021 par une entreprise qui a rencontré des difficultés à achever sa transition en raison de la pandémie de COVID-19. À partir de 2022, le gouvernement n'octroiera plus de quotas d'importation pour cette substance, conformément à la nouvelle interdiction des importations de HCFC-141b.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

10. Les activités suivantes ont été achevées depuis 2018 :

- (a) *Activités douanières* (PNUE) : des outils et des fournitures⁴ pour identifier les SAO ont été distribués à neuf laboratoires douaniers ;

³ Conformément à la décision 74/20, l'ONUDI a communiqué cette utilisation à titre provisoire d'une solution de remplacement à PRG élevé jusqu'à son interruption, comme cela a été souligné par le Comité exécutif à la 82^e réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/72, paragraphe 126).

⁴ Bouteilles pour l'échantillonnage, robinets à pointeau, adaptateurs en laiton, raccords en bronze, obturateurs coniques, pompes à vide, manomètres, clés, lunettes de sécurité et gants.

- (b) *Élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b pour le nettoyage et l'entretien des équipements de réfrigération et climatisation (ONUDI)* : 160 trousseaux d'outils⁵ comprenant des équipements de nettoyage pour une utilisation avec des substances de remplacement ont été acquis et distribués à des techniciens et des institutions de formation ; 639 trousseaux supplémentaires sont en cours d'acquisition ;
- (c) *Programme de formation des techniciens (ONUDI)* : le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a signé de nouveaux accords de collaboration avec quatre institutions académiques gérant 18 centres de formation à travers le pays. Au total, 934 techniciens ont reçu une formation aux meilleures pratiques pour la réfrigération ; et 400 techniciens supplémentaires vont être formés par les centres de formation au titre de la tranche actuelle. Un guide de bonnes pratiques pour l'utilisation de solutions de remplacement des HCFC a été élaboré et est en cours d'évaluation et de mise à jour par les centres de formation en vue d'une distribution ultérieure (2 000 copies) ;
- (d) *Renforcement du réseau de récupération, recyclage et régénération (RRR) des frigorigènes (ONUDI)* : deux centres de RRR ont reçu des équipements de laboratoire supplémentaires pour améliorer la surveillance des gaz régénérés, ainsi qu'une formation introductive. Les centres de RRR sont actuellement en exploitation⁶ et, après l'achèvement d'un deuxième atelier de formation à l'utilisation des nouveaux équipements, ils seront capables de soumettre à essai les frigorigènes régénérés conformément à la norme 700 de l'Air-conditioning, Heating, and Refrigeration Institute (AHRI) ;
- (e) *Assistance pour l'introduction de solutions de remplacement des hydrocarbures (HC) (Allemagne)* : la planification des activités pour l'acquisition de 20 systèmes de climatisation blocs au R-290 à utiliser comme unités d'essai a été reconsidérée en 2020 à cause de l'indisponibilité d'équipements de climatisation aux HC et du manque de capacité locale de formation aux HC. Ainsi, une norme de compétence professionnelle pour certifier les techniciens à l'utilisation sans danger des HC a été élaborée avec les documents de formation associés, et une unité de démonstration employant des HC et du dioxyde de carbone (CO₂) est en cours d'acquisition pour les besoins de la formation ; et
- (f) *Suivi de la production de HCFC* : les rapports de suivi de la production de HCFC pour les années 2016 à 2018 ont été préparés. Le rapport de 2019 n'a pas pu être produit en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19. Les rapports de suivi de la production et de la destruction de HCFC pour 2019-2021 seront préparés en juin et juillet 2022, et partagés avec le Secrétariat conformément à la pratique existante.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. Le coordonnateur de projets du PGEH, sous la supervision de l'unité nationale de l'ozone (UNO), entreprend le suivi de toutes les activités ; tient des réunions de coordination avec les parties prenantes industrielles, les importateurs et les institutions gouvernementales pour assurer la mise en œuvre rapide de tous les projets ; surveille et met à jour le système SISSAO selon le besoin ; et met en œuvre des activités de sensibilisation du public afin de soutenir la mise en œuvre du PGEH. Le coordonnateur de projets est soutenu

⁵ Les trousseaux d'outils d'entretien sont adaptées à la taille de l'atelier et peuvent comprendre, entre autres : une machine de vidange avec un produit nettoyant ; un compresseur d'air avec flexibles et raccords ; un kit de nettoyage pour climatiseur ; un équipement de soufflage d'azote ; un kit de raccordement universel pour le nettoyage des systèmes ; un manomètre numérique multifonction ; une pompe à vide avec une électrovanne et un vacuomètre ; des unités de récupération de frigorigène et des bouteilles ; une bascule de chargement ; un compteur à pince ; un ensemble de manomètres mécaniques avec des flexibles ; un détecteur de fuites ; et un coupe-tube.

⁶ Un centre de RRR en exploitation depuis 2007 a récupéré 500 tm de CFC et de HCFC ; le second, plus récent, a récupéré 4,5 tm de HCFC-22 et 14,9 tm de HFC. 38 tm de frigorigène contaminé ont été envoyés en destruction.

par un assistant de projets et des consultants locaux en fonction des besoins propres aux activités spécifiques, telles que la coordination des formations, l'élaboration d'accords juridiques, les communications et la technologie de l'information. Les coûts de mise en œuvre et de suivi du projet engagés depuis la première tranche sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Coûts de mise en œuvre et de suivi du projet (\$ US)

Élément	Approuvé en principe	Cumul des trois premières tranches	
		Approuvé	Décaissé
Coordination du projet (un coordonnateur et un assistant)	500 000	415 000	404 873
Consultants locaux	100 000	70 000	52 242
Réunions des parties prenantes, activités de sensibilisation du public	40 000	35 000	32 381
Activités associées aux quotas de HCFC, à la maintenance du SISSAO et à la reconception	50 000	30 000	9 800
Total	690 000	550 000	499 296

Décaissement des fonds

12. En avril 2022, sur le montant de 8 984 822 \$ US approuvé jusqu'ici, 6 176 565 \$ US ont été décaissés (4 127 646 \$ US pour l'ONUDI, 40 000 \$ US pour le PNUE, 352 690 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne, 443 498 \$ US pour le gouvernement de l'Italie et 1 212 731 \$ US pour le gouvernement de l'Espagne), comme le montre le tableau 3. Le solde de 2 808 257 \$ US sera décaissé entre 2022 et 2024.

Tableau 3. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Mexique (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	2 404 412	2 376 182	1 165 509	1 164 805	2 139 719	586 659	5 709 640	4 127 646
PNUE	0	0	40 000	40 000	0	0	40 000	40 000
Allemagne	325 000	325 000	325 000	27 690	0	0	650 000	352 690
Italie	458 191	443 498	0	0	0	0	458 191	443 498
Espagne	0	0	1 056 991	1 010 586	1 070 000	202 145	2 126 991	1 212 731
Total	3 187 603	3 144 680	2 587 500	2 243 081	3 209 719	788 804	8 984 822	6 176 565
Taux de décaissement (%)	99		87		25		69	

Mise en œuvre du plan de la quatrième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2022 et décembre 2024 :

- (a) *Activités douanières* : formation de 120 à 150 agents des douanes et agents d'exécution supplémentaires, aussi bien en personne qu'en ligne, aux nouvelles politiques et réglementations, aux engagements nationaux au titre du Protocole de Montréal, à la prévention du commerce illicite des HCFC déjà éliminés, aux méthodes mises à jour d'identification des HCFC purs et mélangés (dont le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés), et à la mise à jour de 2022 des codes douaniers harmonisés. La formation sera également étendue à d'autres parties prenantes, dont les courtiers, les importateurs, et les distributeurs (PNUE) (40 000 \$ US) ;
- (b) *Élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b pour le nettoyage et l'entretien des équipements de réfrigération et climatisation* : distribution aux techniciens des 500 trousseaux d'outils supplémentaires, comprenant des kits de nettoyage, pour de bonnes pratiques d'entretien ; certification de 40 instructeurs comme formateurs et formation de 2 000 techniciens supplémentaires aux meilleures pratiques en matière d'entretien des équipements de

réfrigération et climatisation, dont l'utilisation de solutions de remplacement des HCFC pour le nettoyage des systèmes de réfrigération et de climatisation ; une visite d'étude pour les formateurs les mieux qualifiés sélectionnés pour découvrir les meilleures pratiques dans un autre pays en vue d'une reproduction locale ; impression et distribution de 5 000 copies du guide de bonnes pratiques mis à jour pour l'utilisation des solutions de remplacement des HCFC, dont les nouveaux agents de nettoyage aux HFO, et la publication électronique du guide. Les cours de formation associeront des composantes d'apprentissage en ligne et de formation pratique, et comprendront des sessions ciblées sur le genre (ONUDI) (1 472 350 \$ US) ;

- (c) *Assistance pour l'introduction de solutions de remplacement des HC* : achèvement de l'acquisition de l'unité de démonstration employant des HC et du CO₂ pour les besoins de la formation (Allemagne) (financement provenant des tranches précédentes) ; et
- (d) *Mise en œuvre et suivi du projet* : coordination, suivi et diffusion des activités du PGEH aux parties prenantes ; réalisation d'audits de la consommation de SAO ; reconception et mise à jour du système SISSAO, comprenant des améliorations de son fonctionnement et de ses performances, l'intégration de contenu destiné aux femmes dans les nouveaux modules, et l'élaboration de l'apprentissage en ligne pour les utilisateurs du SISSAO ; et rapports de mise en service sur le suivi de la production et la destruction des HCFC (ONUDI) (140 000 \$ US, dont 70 000 \$ US pour le coordonnateur et l'assistant de projets, 40 000 \$ US pour les consultants locaux, et 30 000 \$ US pour les activités liées au système de quotas des HCFC, à la maintenance et à la reconception du système SISSAO).

Demande de prolongation de la Phase II

14. En raison des retards dans la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, principalement dus à la pandémie de COVID-19, qui ont empêché l'achèvement de la formation en personne des techniciens et des agents des douanes, le gouvernement du Mexique demande une prolongation de la durée de la Phase II du PGEH et le report de sa date d'achèvement du 31 décembre 2023, conformément à l'Accord, au 31 décembre 2024.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Clôture financière de la Phase I du PGEH et remboursement des soldes inutilisés

15. À la 88^e réunion, l'ONUDI a signalé l'achèvement de toutes ses activités au titre de la Phase I du PGEH, la communication du rapport d'achèvement des projets le 3 juillet 2020 et le remboursement (à la 86^e réunion) des soldes inutilisés des composantes de l'ONUDI. À la même réunion, le Comité exécutif a noté que le PNUD terminerait financièrement ses composantes de la Phase I d'ici le 31 décembre 2021 et rembourserait au Fonds le financement approuvé de 683 300 \$ US pour l'entreprise Plásticos Espumados, qui n'a pas participé au plan, ainsi que le solde estimé de 300 000 \$ US provenant des reconversions dans le secteur des mousses de PU, et tout autre solde restant de la Phase I du PGEH à la 90^e réunion (décision 88/21(b)). Après le retour du Secrétariat sur cette décision, le PNUD a confirmé que toutes les activités en attente de la Phase I avaient été terminées, que tous les paiements avaient été effectués et qu'un solde inutilisé de 1 437 149 \$ US serait remboursé avant la 90^e réunion.⁷

⁷ Le remboursement figurera dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/4.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II

Résolution du problème associé à l'importation d'équipements acquis au titre du PGEH

16. À la 88^e réunion, l'ONUDI a indiqué que l'une des raisons de la présentation tardive de la quatrième tranche était le retard d'importation des trousseaux d'outils pour les techniciens de réfrigération et de climatisation, car l'exemption de droits de douane n'avait pas été accordée à temps par les autorités concernées. L'UNO a pris les mesures nécessaires, à travers le ministère des Affaires étrangères et les autorités douanières, pour résoudre le problème des taxes d'importation sur les équipements financés par le Fonds multilatéral.⁸ Sur demande de renseignements au sujet de l'état de ce problème à la présente réunion, l'ONUDI a indiqué que les trousseaux avaient été livrés aux institutions et aux techniciens en novembre 2021 et a confirmé que tous les équipements importés au Mexique dans le cadre des projets du Fonds multilatéral seraient désormais exemptés de taxes. La lettre d'autorisation du gouvernement du Mexique a également confirmé que l'exemption de taxes s'appliquait à tous les équipements fournis en vertu du Fonds multilatéral.

Modifications de l'assistance pour l'introduction de solutions de remplacement des HC, mises en œuvre par l'Allemagne

17. En août 2020, le gouvernement de l'Allemagne a informé le Secrétariat que certaines des activités conçues pour fournir une assistance au renforcement de la capacité pour l'introduction de solutions de remplacement des HC au Mexique devaient être ajustées. Le projet comprenait cinq activités : renforcement de la capacité de formation ; formation ; élaboration de normes et de directives ; incitations au remplacement de 1 000 climatiseurs résidentiels par des modèles aux HC neufs ; et essais sur le terrain de l'application sans danger d'un frigorigène aux HC. À cause de l'indisponibilité des équipements de climatisation aux HC et du manque d'institutions de formation disposant d'une infrastructure appropriée pour mettre en valeur la technologie des HC, les gouvernements du Mexique et de l'Allemagne ont décidé de supprimer deux activités du projet, à savoir les incitations au remplacement de 1 000 climatiseurs résidentiels par des modèles aux HC neufs et les essais sur le terrain de l'application sans danger d'un frigorigène aux HC.

18. En même temps, soulignant que près de 2 000 tm de HCFC-22 étaient toujours utilisées dans le secteur de la réfrigération commerciale,⁹ il a été proposé de rediriger le projet pour faciliter l'introduction des HC dans ce secteur en renforçant la capacité de formation par le développement d'un centre de démonstration et de formation. Ce centre, spécialisé dans la réfrigération commerciale, comprendrait un système de réfrigération de démonstration associant R-290 et CO₂. La mise en œuvre des activités impliquant la formation, le renforcement de la capacité de formation et l'élaboration de normes et de directives se poursuivrait, mais en se concentrant sur la réfrigération commerciale.

19. Après de longues discussions avec le gouvernement de l'Allemagne, le Secrétariat a noté que le projet révisé aurait une incidence importante, étant donné la grande consommation de HCFC-22 dans la réfrigération commerciale et la sélection d'un institut de formation qui fournit constamment des formations ciblées aux techniciens de réfrigération et de climatisation. L'assistance fournie pour la transition à la technologie des HC

⁸ À sa 10^e réunion, le Comité exécutif a décidé que le Fonds multilatéral ne financerait pas de coûts tels que taxes, droits de douane ou autres paiements de transfert, car cela reviendrait en fait à donner au pays une subvention qui dépasserait les coûts additionnels réels du pays, ce qui n'était pas l'intention des Parties (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 171A). À la 22^e réunion, soulignant qu'il y a eu des cas où les gouvernements de pays visés à l'Article 5 avaient imposé des taxes ou des droits sur les équipements financés par le Fonds multilatéral, le Comité exécutif, réaffirmant la décision prise à sa 10^e réunion, a invité instamment les Parties visées à l'Article 5 à exonérer de toute charge fiscale les équipements achetés au titre du Fonds multilatéral ; et a invité instamment les agences d'exécution et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts en vue de résoudre le problème des prélèvements, taxes et droits sur les équipements financés par le Fonds multilatéral et à travailler avec les pays concernés afin de résoudre tous les problèmes en suspens, en procédant le cas échéant par échange de lettres (décision 22/5).

⁹ Soixante pour cent des installations de réfrigération centralisées et 70 pour cent des unités de condensation utilisées principalement dans des supermarchés utilisent encore du HCFC-22.

aiderait également à réduire l'introduction de solutions de remplacement à PRG élevé dans ce secteur. Le Secrétariat a conclu que ceci ne constituerait pas une modification majeure dans la mise en œuvre globale de la Phase II telle que définie au paragraphe 7 de l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, étant donné les niveaux de financement réaffectés,¹⁰ le fait que le financement soit réaffecté dans le même secteur, le même projet et la même agence, et en notant la flexibilité accordée au pays dans le paragraphe 8 de l'Accord afin de répondre à des besoins spécifiques qui pourraient survenir dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération pendant la mise en œuvre du projet.

20. En conséquence, conformément au paragraphe 7(b) de l'Accord, le Secrétariat a recommandé au gouvernement de l'Allemagne d'intégrer les ajustements à la tranche en cours et de communiquer les progrès au Comité exécutif dans le rapport de mise en œuvre de la tranche. Le rapport périodique est contenu dans le paragraphe 10(e) du présent document.

Viabilité des activités mises en œuvre et de l'élimination des HCFC

21. En fournissant des informations sur la viabilité de l'élimination des HCFC atteinte dans les secteurs des aérosols, des mousses de PU et des mousses de XPS, l'ONUDI a expliqué que l'interdiction des importations de HCFC-141b, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, soutient l'élimination du HCFC-141b dans les secteurs des aérosols/solvants et des mousses de PU, alors que l'engagement à n'émettre aucun quota d'importation pour du HCFC-142b à partir du 1^{er} janvier 2020 soutient les reconversions dans le secteur des mousses de XPS.

22. Dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, des formateurs continuent à être formés et des outils sont encore fournis pour reproduire la formation dans chaque centre de formation de manière permanente. La coopération continuera à créer un réseau de formation, et des cours de formation seront rendus disponibles à travers une plateforme numérique. Un soutien sera également fourni aux écoles de formation des douanes afin d'institutionnaliser la formation de l'Organisation mondiale des douanes sur le Protocole de Montréal après la mise à jour de 2022.

Demande de prolongation de la Phase II

23. Le Secrétariat a noté les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de la Phase II du PGEH pour le Mexique, dont l'achèvement de la reconversion du secteur des aérosols/solvants et l'acquisition d'équipements pour les centres de RRR et d'outils pour les techniciens et les centres de formation. Il a également été souligné que certains des problèmes rencontrés pendant la troisième tranche (liés aux importations d'équipements et aux ajustements des activités mises en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne) sont maintenant résolus, et que certaines activités retardées en raison de la pandémie de COVID-19, telles que la formation supplémentaire dispensée par des centres de formation, reprendront en juillet 2022. Sur cette base, le Secrétariat considère qu'une prolongation de la Phase II du PGEH d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024, permettra au gouvernement du Mexique d'achever les activités en souffrance et de demander la dernière tranche, initialement prévue pour 2022, en 2023.

Révision de l'Accord du PGEH

24. Compte tenu de la prolongation de la Phase II, comprenant la réaffectation de la quatrième tranche de 2020 à 2022 et de la cinquième tranche de 2022 à 2023, le paragraphe I et l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif ont été mis à jour, et le paragraphe 16 a été modifié pour

¹⁰ 275 000 \$ US initialement affectés au programme d'incitation pour le remplacement de 1 000 climatiseurs et aux tests et essais ont été réaffectés au développement du centre de formation à la réfrigération commerciale aux HC, aux documents de formation sur site et en ligne, et aux tests visant à démontrer la sûreté de l'application des HC dans la réfrigération commerciale. Cette valeur représente 8 pour cent de la dernière tranche approuvée, c'est-à-dire moins de 30 pour cent, comme précisé dans l'Accord.

indiquer que l'Accord mis à jour a préséance sur celui conclu à la 79^e réunion, tel que contenu à l'Annexe I du présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 90^e réunion.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres¹¹

25. L'ONUDI a indiqué que des efforts seraient fournis pour promouvoir l'embauche de femmes comme consultantes, superviseuses, formatrices et responsables dans tous les programmes. Il est prévu que, d'ici la fin de la Phase II, un nombre plus important de femmes apparaîtra dans les registres des formateurs et des techniciens. En 2020, le personnel de l'UNO a suivi une formation de sensibilisation aux questions de genre et, en 2021, il a établi une référence des genres pour identifier des domaines où existent des inégalités fondées sur le genre et a proposé des opportunités pour les éliminer. Pendant la mise en œuvre de la phase II, l'UNO prévoit de chercher à obtenir des informations des parties prenantes sur des manières d'intégrer des indicateurs propres au genre dans le processus de planification, de mise en œuvre et de communication des résultats pour les activités et les projets. Les réunions et la formation comprendront des sessions sur le genre et des activités de sensibilisation pour les femmes.

Conclusion

26. Le Secrétariat prend note du fait que le Mexique reste en situation de conformité avec le Protocole de Montréal et ses Accords pour la phase II du PGEH. Un niveau suffisant de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH a été atteint, comprenant la fourniture d'outils à neuf laboratoires douaniers et de 160 trousseaux d'outils à des techniciens de réfrigération et de climatisation, la signature d'accords de coopération avec quatre institutions académiques, la formation de 934 techniciens, la mise à niveau des centres de RRR, l'élaboration d'une norme de compétence professionnelle afin de certifier les techniciens à l'utilisation des HC, et la production de documents de formation à l'utilisation sans danger des HC. L'assistance fournie par le gouvernement de l'Allemagne pour le renforcement de la capacité pour l'introduction de solutions de remplacement des HC s'est également poursuivie, désormais centrée sur le secteur de la réfrigération commerciale, plutôt que sur le secteur de la climatisation résidentielle, comme cela était initialement envisagé. Le rythme de la mise en œuvre a été ralenti ces deux dernières années, principalement du fait de l'impact de la pandémie de COVID-19, mais des activités ont continué à être mises en œuvre. Une prolongation de la Phase II jusqu'au 31 décembre 2024 permettrait l'achèvement des activités prévues pour les quatrième et cinquième tranches.

RECOMMANDATION

27. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) prendre note :
 - (i) du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la Phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mexique ;
 - (ii) de la mise à jour par le Secrétariat du Fonds de l'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif, tel qu'il est présenté dans l'Annexe I du présent document, nommément : paragraphe 1 et Appendice 2-A pour refléter la prolongation de la phase II et la réaffectation de la quatrième tranche de 2020 à 2022 et de la cinquième tranche de 2022 à 2023, et paragraphe 16, pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui établi à la 79^e réunion ;

¹¹ La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

- (b) approuver :
- (i) à titre exceptionnel, la prolongation de la phase II du PGEH pour le Mexique jusqu'au 31 décembre 2024, étant donné le retard de mise en œuvre dû à la pandémie de COVID-19, étant entendu qu'aucune prolongation supplémentaire ne sera demandée ; et
 - (ii) la quatrième tranche de la phase II du PGEH pour le Mexique et les plans de mise en œuvre de la tranche 2022-2024 correspondante, à hauteur de 1 770 415 \$ US, dont 1 612 350 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 112 865 \$ US pour l'ONUDI, et 40 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR RÉVISÉ
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES
HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE
DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Mexique (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de 373,36 tonnes PAO d'ici au **1^{er} janvier 2023**, conformément au calendrier de réduction du Protocole Montréal.

16. Le présent accord révisé remplace l'accord mis à jour entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif à la **79th** réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Particuliers	2014	2015	2016	2018	2020	2022	2023	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,148.80	1,033.92	1,033.92	1,033.92	746.72	746.72	746.72	n/a	
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,148.80	1,033.92	1,033.92	746.72	574.40	373.36	373.36	n/a	
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONUDI) (\$ US)	2,404,412	0	1,165,509	2,139,719	0	1,612,350	450,600	7,772,590	
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	168,309	0	81,586	149,780	0	112,865	31,542	544,082	
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Allemagne) (\$ US)	325,000	0	325,000	0	0	0	0	650,000	
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	40,750	0	40,750	0	0	0	0	81,500	
2.5	Financement convenu pour l'agence de coopération (Italie) (\$ US)	458,191	0	0	0	0	0	0	458,191	
2.6	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	59,565	0	0	0	0	0	0	59,565	
2.7	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUE) (\$ US)	0	0	40,000	0	0	40,000	0	80,000	
2.8	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	5,200	0	0	5,200	0	10,400	
2.9	Financement convenu pour l'agence de coopération (Espagne) (\$ US)	0	0	1,056,991	1,070,000	0	0	0	2,126,991	
2.10	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	121,238	122,731	0	0	0	243,969	
3.1	Financement total convenu (\$ US)	3,187,603	0	2,587,500	3,209,719	0	1,652,350	450,600	11,087,772	
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	268,624	0	248,774	272,511	0	118,065	31,542	939,516	
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	3,456,227	0	2,836,274	3,482,230	0	1,770,415	482,142	12,027,288	
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)									105.5
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)									24.8
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)									262.5
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)									411.4
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)									392.5

Ligne	Particuliers	2014	2015	2016	2018	2020	2022	2023	Total
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)								0.0
4.3.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0.0
4.3.2	Élimination du HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								10.9
4.3.3	Consommation admissible restante de HCFC-142b (tonnes PAO)								0.0
4.4.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0.0
4.4.2	Élimination du HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								0.0
4.4.3	Consommation admissible restante de HCFC-123 (tonnes PAO)								0.3
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0.0
4.5.2	Élimination du HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								0.0
4.5.3	Consommation admissible restante de HCFC-124 (tonnes PAO)								0.1